

# COMMENT RECONSTITUER SON TARIF DE CONTRAT D'ACHAT OU DE COMPLÉMENT DE REMUNERATION EN 2025 ET 2026 ?

Pour rappel, en février 2024, l'INSEE avait annoncé l'arrêt de la publication de l'indice FM0ABE0000 base 2015 (série 010534796). Il a été remplacé par l'indice FM0ABE0000 base 2021 (série 010764313) à compter du 29 février 2024. L'INSEE avait alors défini le coefficient de raccordement entre l'ancienne et la nouvelle série à 1,1161.

**Le 10 février 2025, l'INSEE a publié une correction du coefficient de raccordement à 1,1153 concernant la série 010534796 (2015) et a procédé à une révision des valeurs de la série 010764313 (base 2021).**

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site INSEE : [Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – A10 BE – Ensemble de l'industrie – Série arrêtée | Insee](#)

Afin de prendre en compte ces évolutions dans la gestion de votre contrat et après consultation des pouvoirs publics, les modalités de mise en œuvre sont décrites ci-après, en incluant des exemples de calcul.

Le présent document est constitué de la manière suivante.

## I. Principes généraux

## II. Cas rencontrés : en fonction de la base de l'indice de référence de votre contrat

- Cas A : FM0ABE0000<sub>0</sub> publié en base 2021, soit à une date postérieure au 29 février 2024 et FM0ABE0000 en base 2021
- Cas B : FM0ABE0000<sub>0</sub> en base 2015 et FM0ABE0000 entre le 29 février 2024 et le 9 février 2025
- Cas C : FM0ABE0000<sub>0</sub> en base 2015 et FM0ABE0000 postérieur au 10 février 2025

## III. Exemples de calcul

Cas A : mon indice FM0ABE0000<sub>0</sub> est en base 2021

Cas B et C : mon indice FM0ABE0000<sub>0</sub> fait appel à l'indice déterminé en base 2015

- Situation 1 : Mon coefficient L est réindexé un 1er octobre, 1er novembre ou 1er janvier avec l'indice FM0ABE0000 connu à cette date
- Situation 2 : Mon coefficient L est réindexé à date anniversaire en prenant en compte l'indice FM0ABE0000 connu au 1er novembre ou 1er janvier.
- Situation 3 : J'ai un contrat S06

## I- Principes généraux

L'indice FM0ABE0000 participe à la détermination du coefficient d'indexation L (ou le cas échéant K) inscrit dans votre contrat d'achat d'électricité ou de complément de rémunération.

Le coefficient d'indexation L fait appel à un ratio  $\frac{FM0ABE0000}{FM0ABE0000_0}$ , dans lequel :

- l'indice initial **FM0ABE0000<sub>0</sub>** est indiqué dans les conditions particulières de votre contrat,
- l'indice actualisé **FM0ABE0000** est déterminé comme la dernière valeur définitive connue à une date précisée dans votre contrat.

### COMMENT RECONSTITUER SON TARIF ?

Afin de prendre en compte l'évolution du coefficient de raccordement dans la gestion de votre contrat et après consultation des pouvoirs publics, les principes sont les suivants :

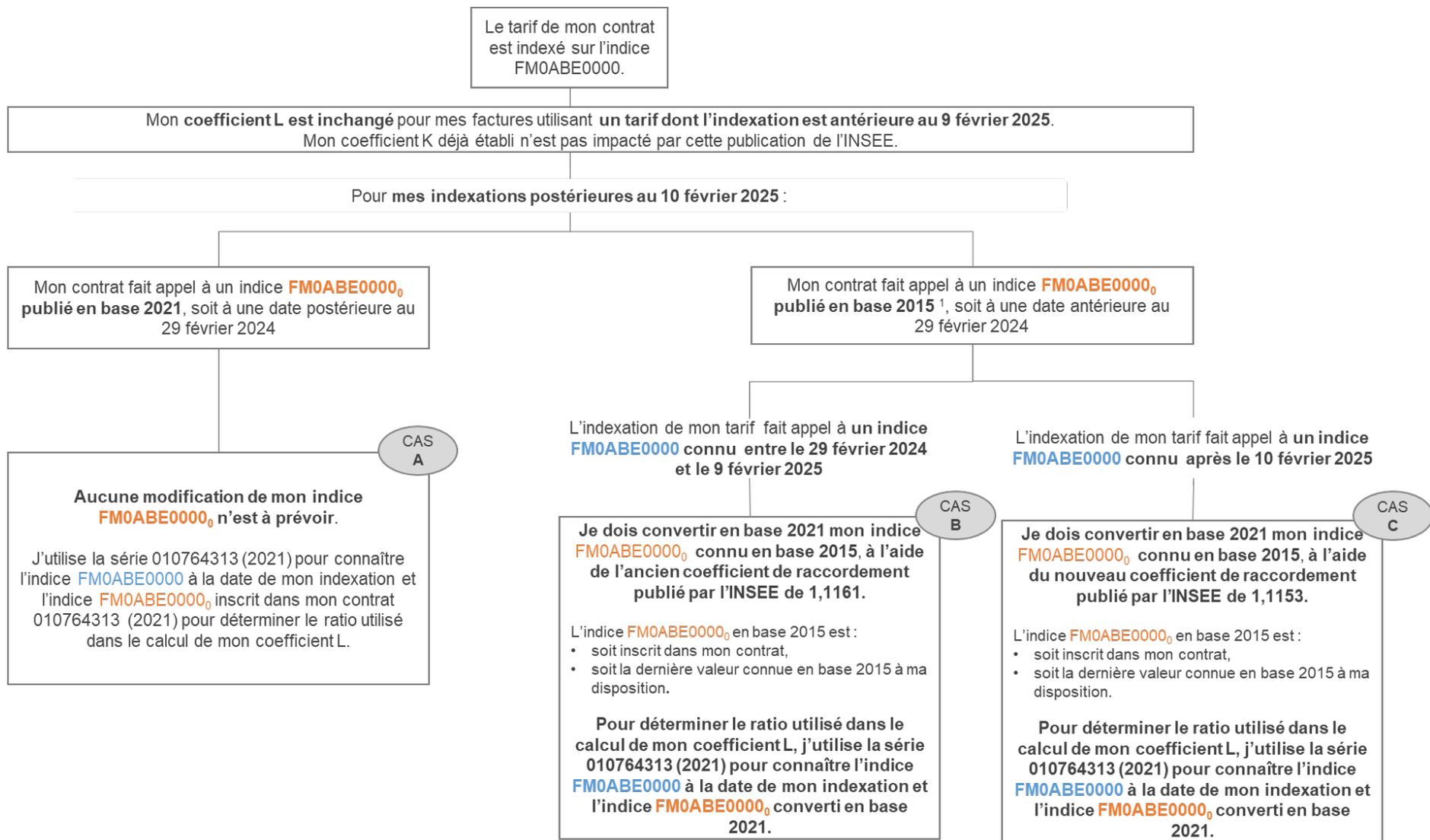
1. La nouvelle série **FM0ABE0000** (base 100 référence 2021) et le coefficient de raccordement de **1,153** sont utilisés à compter du 10 février 2025 **sans effet rétroactif**.
2. Si votre contrat a pris effet et définit le coefficient K, son calcul, effectué sur la base des valeurs des anciennes séries, n'est pas remis en cause.
3. Les coefficients L déjà calculés et utilisés pour vos facturations avant le 10 février 2025 sont inchangés.

Les modalités de calcul des prochains coefficients L sont expliquées ci-après en fonction de votre situation.

## II- Cas rencontrés

Le schéma ci-après présente les trois cas possibles suivant la base et la date de publication associées à l'indice **FM0ABE0000<sub>0</sub>** auquel votre contrat fait référence.

# GUIDE RECONSTITUTION DU TARIF DE SON CONTRAT



<sup>1</sup> ou la valeur réactualisée en base 2015 par un précédent changement de base

- **Cas A : FM0ABE0000<sub>0</sub> publié en base 2021, soit à une date postérieure au 29 février 2024 et FM0ABE0000 en base 2021**

Si l'indice initial **FM0ABE0000<sub>0</sub>** fait appel à un indice publié **en base 2021** (à partir du 29 février 2024), alors l'indice actualisé **FM0ABE0000** est à prendre tel qu'il a été initialement publié par l'INSEE en base 2021.

→ Il n'y a **pas de modification** générée dans ce cas par la récente publication de l'INSEE en février 2025 qui ne change pas la série.

- **Cas B : FM0ABE0000<sub>0</sub> publié en base 2015 et FM0ABE0000 entre le 29 février 2024 et le 9 février 2025**

Si l'indice initial **FM0ABE0000<sub>0</sub>** fait appel à un indice publié **en base 2015** (avant février 2024) et si l'indice actualisé **FM0ABE0000** fait appel à un indice publié **entre le 29 février 2024 et le 9 février 2025**, la récente publication de l'INSEE en février 2025 ne modifie pas le calcul de la prochaine indexation.

Il convient de diviser par le coefficient de raccordement 1,1161 la valeur **FM0ABE0000<sub>0</sub>** en base 2015 figurant aux conditions particulières de votre contrat ou la valeur réactualisée en base 2015 par un précédent changement de base.

$$\text{FM0ABE0000}_0(\text{base 2021}) = \frac{\text{dernière valeur réactualisée du FM0ABE0000}_0(\text{base 2015})}{1,1161}$$

L'indice obtenu par cette division est **arrondi à la première décimale** avant d'être intégré dans le calcul du coefficient L.

- **Cas C : FM0ABE0000<sub>0</sub> publié en base 2015 et FM0ABE0000 postérieur au 10 février 2025**

Si l'indice **FM0ABE0000<sub>0</sub>** fait appel à un indice publié **en base 2015** (avant le 29 février 2024) et si l'indice **FM0ABE0000** fait appel à un indice publié **à partir du 10 février 2025**, alors il faut appliquer à l'indice **FM0ABE0000<sub>0</sub>** le **coefficient de raccordement de 1,1153**.

Ainsi, il convient de diviser par le coefficient de raccordement 1,1153 la valeur **FM0ABE0000<sub>0</sub>** en base 2015 figurant aux conditions particulières de votre contrat ou la valeur réactualisée en base 2015 par un précédent changement de base.

$$\text{FM0ABE0000}_0(\text{base 2021}) = \frac{\text{dernière valeur réactualisée du FM0ABE0000}_0(\text{base 2015})}{1,1153}$$

L'indice obtenu **FM0ABE0000<sub>0</sub>** par cette division est **arrondi à la première décimale** avant d'être intégré dans le calcul du coefficient L.

Ni le précédent coefficient de raccordement du 29 février 2024, ni la dernière valeur modifiée l'année dernière, ne sont à réutiliser.

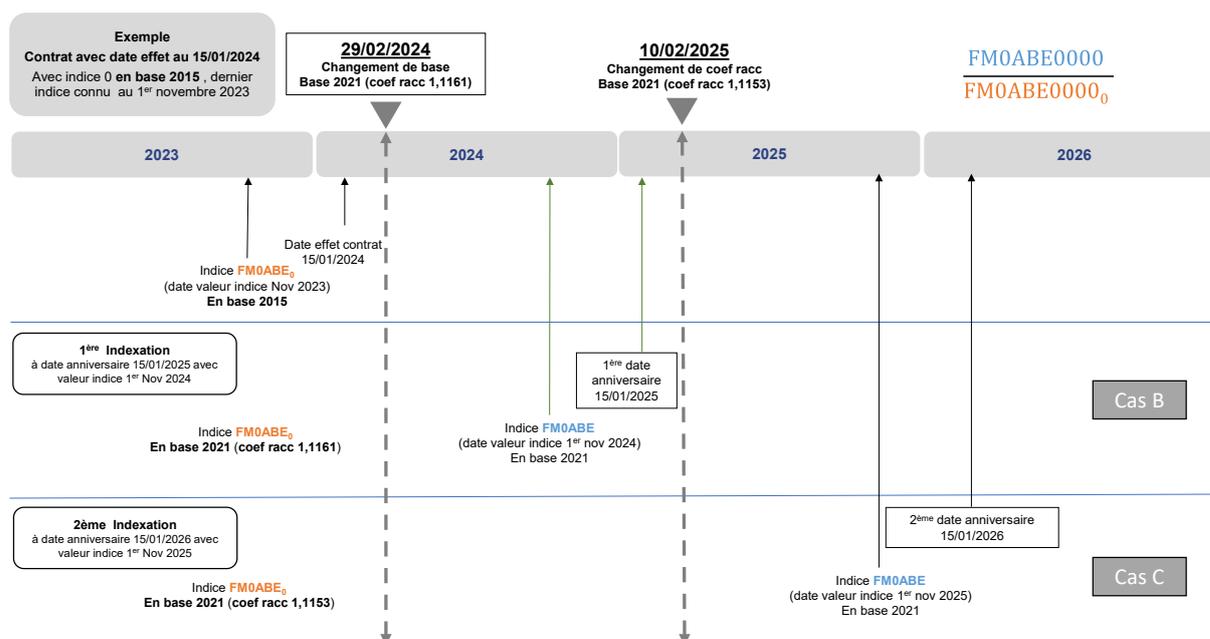


Illustration des cas B et C sur un exemple

### III- Exemples de calcul

Pour rappel, le coefficient d'indexation L fait appel à un ratio  $\frac{FM0ABE0000}{FM0ABE0000_0}$ , dans lequel :

- l'indice initial **FM0ABE0000<sub>0</sub>** est indiqué dans les conditions particulières de votre contrat,
- l'indice actualisé **FM0ABE0000** est déterminé comme la dernière valeur définitive connue à une date précisée dans votre contrat.

#### Cas A : mon indice **FM0ABE0000<sub>0</sub>** est en base 2021

*Exemple : mon contrat fait appel à un indice FM0ABE0000<sub>0</sub> déterminé au 1<sup>er</sup> octobre 2024, 1<sup>er</sup> novembre 2024, 1<sup>er</sup> janvier 2025, ou à toute autre date postérieure au 29 février 2024, selon les termes de mon contrat.*

**Il n'y a dans ce cas pas de modification dans la manière de calculer mon coefficient L.**

Le coefficient L prend en compte :

- L'indice **FM0ABE0000<sub>0</sub>** établi en base 2021 tel qu'inscrit dans mes Conditions Particulières.
- Le dernier indice **FM0ABE0000** (base 2021) définitif connu à la date indiquée dans mon contrat, accessible sur le site de l'INSEE (série 010764313 : [Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français A10 BE – Ensemble de l'industrie | Insee](#)).

**Cas B et C : mon indice FM0ABE0000<sub>0</sub> fait appel à l'indice déterminé en base 2015**

L'indice FM0ABE0000<sub>0</sub> peut être déterminé soit directement en base 2015, soit converti en base 2015 par un précédent changement de base avec un coefficient de raccordement.

Trois situations se présentent pour calculer mon coefficient L :

- Situation 1 : Mon coefficient L est réindexé un 1<sup>er</sup> octobre, 1<sup>er</sup> novembre ou 1<sup>er</sup> janvier avec l'indice connu FM0ABE0000 à cette date.
- Situation 2 : Mon coefficient L est réindexé à date anniversaire en prenant en compte l'indice FM0ABE0000 connu au 1<sup>er</sup> novembre ou 1<sup>er</sup> janvier.
- Situation 3 : J'ai un contrat S06.

**Situation 1** : Mon coefficient L est réindexé un 1<sup>er</sup> octobre, 1<sup>er</sup> novembre ou 1<sup>er</sup> janvier avec l'indice FM0ABE0000 connu à cette date.

- **Cas B** : le coefficient L a été réindexé au 1<sup>er</sup> octobre 2024, 1<sup>er</sup> novembre 2024 ou 1<sup>er</sup> janvier 2025, avec l'indice FM0ABE0000 connu à cette date selon les termes de mon contrat,

**Je ne recalcule pas mon coefficient L** : pour rappel, le coefficient L a pris en compte

- a) L'indice FM0ABE0000<sub>0</sub> en base 2021, avec le coefficient de raccordement 1,1161, arrondi à la première décimale, déterminé comme suit :

$$FM0ABE0000_0(\text{base 2021}) = \frac{\text{valeur réactualisée du FM0ABE0000}_0(\text{base 2015})}{1,1161}$$

- b) L'indice FM0ABE0000 publié par l'INSEE au 1<sup>er</sup> octobre 2024 (soit 119,5), 1<sup>er</sup> novembre 2024 (soit 119,4) ou 1<sup>er</sup> janvier 2025 (soit 120,1), selon les termes de mon contrat.

- **Cas B** : le coefficient L sera de nouveau réindexé à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2025, 1<sup>er</sup> novembre 2025 ou 1<sup>er</sup> janvier 2026, avec l'indice FM0ABE0000 connu à cette date selon les termes de mon contrat,

**Je calculerai mon coefficient L** en prenant :

- a) L'indice FM0ABE0000<sub>0</sub> en base 2021, avec le coefficient de raccordement 1,1153, arrondi à la première décimale, déterminé comme suit :

$$FM0ABE0000_0(\text{base 2021}) = \frac{\text{valeur réactualisée du FM0ABE0000}_0(\text{base 2015})}{1,1153}$$

*Par exemple, dans mon contrat, l'indice FM0ABE00000<sub>0</sub> (base 2015) est 120,0.  
FM0ABE00000<sub>0</sub> (base 2021) = 120,0 / 1,1153 = 107,6*

- b) Le dernier indice FM0ABE0000 (base 2021) définitif connu au 1<sup>er</sup> octobre 2025, 1<sup>er</sup> novembre 2025 ou 1<sup>er</sup> janvier 2026, selon les termes de mon contrat, accessible sur le site de l'INSEE (série 010764313 : [Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – A10 BE – Ensemble de l'industrie Insee](#)).

**Situation 2 :** Mon coefficient L est réindexé à date anniversaire en prenant en compte l'indice **FM0ABE0000** connu au 1<sup>er</sup> novembre ou 1<sup>er</sup> janvier.

- **Cas B :** selon les termes de mon contrat, l'indice **FM0ABE0000** utilisé pour mon indexation est celui du :
  - 1<sup>er</sup> novembre 2024 pour une date anniversaire de prise d'effet de mon contrat entre le 2 novembre 2024 et le 1<sup>er</sup> novembre 2025,
  - 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une date anniversaire de prise d'effet de mon contrat entre le 2 janvier 2025 et le 1<sup>er</sup> janvier 2026

Je calcule mon coefficient L de la manière définie dans le cadre du changement de base du 29 février 2024 en prenant :

- a) L'indice **FM0ABE0000<sub>0</sub>** en base 2021, avec le coefficient de raccordement 1,1161, arrondi à la première décimale, déterminé comme suit :

$$\text{FM0ABE0000}_0(\text{base 2021}) = \frac{\text{valeur réactualisée du FM0ABE0000}_0(\text{base 2015})}{1,1161}$$

- b) L'indice **FM0ABE0000** publié par l'INSEE au 1<sup>er</sup> novembre 2024 (soit 119,4) ou 1<sup>er</sup> janvier 2025 (soit 120,1), selon les termes de mon contrat.

- **Cas C :** lorsque la date anniversaire de prise d'effet de mon contrat est au-delà du 1<sup>er</sup> novembre 2025 ou 1<sup>er</sup> janvier 2026, selon les termes de mon contrat,

Je calculerai mon coefficient L en prenant :

- a) L'indice **FM0ABE0000<sub>0</sub>** en base 2021 de la manière suivante, avec le coefficient de raccordement 1,1153, arrondi à la première décimale, déterminé comme suit :

$$\text{FM0ABE0000}_0(\text{base 2021}) = \frac{\text{valeur réactualisée du FM0ABE0000}_0(\text{base 2015})}{1,1153}$$

*Par exemple, dans mon contrat, l'indice FM0ABE00000<sub>0</sub> (base 2015) est 120,0.  
FM0ABE00000<sub>0</sub> (base 2021) = 120,0 / 1,1153 = 107,6*

- b) Le dernier indice **FM0ABE0000 (base 2021)** définitif connu au 1<sup>er</sup> octobre 2025, 1<sup>er</sup> novembre 2025 ou 1<sup>er</sup> janvier 2026, selon les termes de mon contrat, accessible sur le site de l'INSEE (série 010764313 : [Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - A10 BE - Ensemble de l'industrie Insee](#)).

**Situation 3** : J'ai un contrat S06.

- **Cas B** : la date anniversaire de prise d'effet de mon contrat est antérieure au 10 février 2025.

Je ne recalcule pas mon coefficient L.

- **Cas C** : la date anniversaire de prise d'effet de mon contrat est postérieure ou égale au 10 février 2025.

Je calcule mon coefficient L en prenant :

- a) L'indice **FM0ABE0000<sub>0</sub>** en base 2021, avec le coefficient de raccordement 1,1153, arrondi à la première décimale, déterminé comme suit :

$$\text{FM0ABE0000}_0(\text{base 2021}) = \frac{\text{valeur réactualisée du FM0ABE0000}_0(\text{base 2015})}{1,1153}$$

*Par exemple, dans mon contrat, l'indice FM0ABE0000<sub>0</sub> (base 2015) est 120,0.  
FM0ABE0000<sub>0</sub> (base 2021) = 120,0 / 1,1153 = 107,6*

- b) Le dernier indice **FM0ABE0000 (base 2021) connu à la date anniversaire de prise d'effet**, accessible sur le site de l'INSEE (série 010764313 : [Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – A10 BE – Ensemble de l'industrie | Insee](#)).